

Formation à la délivrance de décisions d'enquête européennes (DEE) avec TREIO

Briefing politique n°2

Introduction

La décision d'enquête européenne (DEE) est un instrument clé de la coopération judiciaire entre les États membres de l'UE qui facilite l'exécution de mesures d'enquête transfrontalières. Pour lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière, il est essentiel que les services répressifs comprennent le champ d'application, les procédures et la complexité de l'émission et de l'exécution des décisions d'enquête européennes.

Le projet "TRaining on the European Investigation Order" (TREIO)¹, financé par l'UE, vise à améliorer l'efficacité de la décision d'enquête européenne en fournissant du matériel de formation standardisé aux praticiens impliqués dans la mise en œuvre de cet instrument juridique. La méthodologie de formation utilise une approche en cascade, permettant aux praticiens expérimentés de devenir des formateurs, assurant ainsi une adoption généralisée et une compétence dans l'utilisation de la décision d'enquête européenne et du système d'échange de preuves numériques (eEDES)².

Cette note d'orientation présente les objectifs et le contenu principal d'une session de formation à la DEE.³

Session : Champ d'application de la DEE en tant qu'instrument

Cette session offre une vue d'ensemble des instruments juridiques de coopération, définit ce qu'est une décision d'enquête européenne et décrit son champ d'application.

¹ <https://treio.eu/>

² Système conçu pour l'échange de formulaires, de documents et de preuves dans le cadre du flux de travail DEE, entre autres instruments de coopération judiciaire, dans le cadre d'un projet géré par la direction générale de la justice et des consommateurs, unité JUST.B.3, à la Commission européenne, également appelé logiciel de mise en œuvre de référence en vertu du règlement (UE) 2023/2844 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et à l'accès à la justice en matière civile, commerciale et pénale transfrontalière, et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire.

³ En particulier, le module 1, sessions 1.1 à 1.4, du programme TREIO.



Ce projet a été financé par le programme Justice de l'Union européenne (2014-2020) dans le cadre de la convention de subvention n° 882068.

Les participants apprendront quand utiliser une décision d'enquête européenne et le cadre juridique régissant son émission et son exécution. Les messages clés comprennent l'importance de comprendre les différents instruments juridiques de coopération et de reconnaître le champ d'application et le rôle des BEI.

Session : Délivrance d'une décision d'enquête européenne

Les participants se familiariseront avec l'annexe A de la directive sur la décision d'enquête européenne⁴ et apprendront à émettre une décision d'enquête européenne à l'aide d'eEDES. Les aspects liés à l'urgence, à la relation avec des décisions d'enquête européennes précédentes et à l'identification des personnes concernées sont abordés. Les messages clés mettent l'accent sur l'utilisation d'eEDES pour faciliter la délivrance de la décision d'enquête européenne et sur l'importance de l'exactitude dans le remplissage de l'annexe A.

Session : Mesures d'enquête

Cette session examine les types de mesures d'enquête qui peuvent être ordonnées dans le cadre d'une décision d'enquête européenne, en se concentrant sur la section C de l'annexe A. Les exigences supplémentaires pour certaines mesures et pour l'obtention d'informations sur les comptes bancaires et autres comptes financiers sont examinées. Les participants apprennent que les mesures d'enquête ne sont pas limitées aux soupçons et qu'elles doivent être nécessaires et proportionnées.

Session : Raisons de la délivrance d'une décision d'enquête européenne

Les participants examinent les motifs de délivrance d'une décision d'enquête européenne, tels qu'ils sont exposés à la section G de l'annexe A. Les thèmes abordés comprennent un résumé des faits, une description de l'acte criminel et une liste des dispositions légales applicables. Les messages clés soulignent l'importance de la clarté et de l'exhaustivité de la description des motifs de délivrance d'une décision d'enquête européenne.

⁴ Directive 2014/41/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative à la décision d'enquête européenne en matière pénale, JO L 130 du 1.5.2014, p. 1-36, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32014L0041>.

Conclusion

Les sessions de formation sur la délivrance et l'exécution des décisions d'enquête européennes sont essentielles pour renforcer la coopération transfrontalière et améliorer l'efficacité des efforts des services répressifs au sein de l'UE. En comprenant le champ d'application, les procédures et les exigences juridiques associées aux décisions d'enquête européennes, les autorités compétentes peuvent garantir une exécution efficace et légitime des mesures d'enquête, contribuant ainsi à la lutte contre la criminalité transnationale.

Cette note politique donne un aperçu du contenu de la formation et met en évidence les messages clés à transmettre au cours de chaque session. Il souligne l'importance des DEE en tant qu'outil précieux pour la coopération judiciaire et encourage la poursuite des efforts pour renforcer la coopération entre les États membres de l'UE dans la lutte contre la criminalité.